



Commune de Dompierre  
2 rue de l'école - 60420 Dompierre  
Téléphone : 03.44.51.16.19/ 07.86.41.41.62  
Mail : [mairie.dompierre60@wanadoo.fr](mailto:mairie.dompierre60@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mercredi 27 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-sept Janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation : jeudi 21 janvier 2021

Présents : Mmes Julie DUWEZ, Stéphanie GEORGE, Véronique GRIGNON-PONCE, Mrs, Nicolas LE ROUX, Mohsen ZINELABIDINE

Absents(es) excusés(es) : Mme Aline BLECOT,

Mr Michel ALDERWEIRELDT ayant donné procuration à Mme Véronique GRIGNON PONCE  
Mme Patricia CHABANCE ayant donné procuration à Mme Véronique GRIGNON PONCE

Mr Bertrand DELACROIX ayant donné procuration à Mr Mohsen ZINELABIDINE

Mr Morgan DEVIL

Mr Stéphane GORISSEN ayant donné pouvoir procuration à Mr Nicolas LE ROUX

Dans le contexte sanitaire actuel, le quorum peut être atteint en présence d'un tiers des membres du Conseil Municipal. Constatant que le quorum est réuni avec 4 membres présents, Madame la Maire ouvre la séance à 18h20

- Désignation du secrétaire de séance.  
Mme Stéphanie GEORGE est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

**Objet : N° d'ordre de séance 1** : adoption du procès-verbal de la séance du 6 janvier 2021.

**Objet : N° d'ordre de séance 2** : Délibération pour la suppression d'un poste d'agent administratif pour un contrat de 15h00 hebdomadaires et création d'un poste d'agent administratif pour un contrat de 12h00 hebdomadaires.

**Ajout du N° d'ordre de séance 3**: Délibération pour encaissement d'un chèque reçu au profit de la commune, don d'un tiers.

**Objet : N° d'ordre de séance 4** : questions diverses

**Objet : N° d'ordre de séance 1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 6 janvier 2021**

Le procès-verbal de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Madame *Julie DUWEZ*, à 18h25.

**Objet : N° d'ordre de séance 2 : : Délibération sur la suppression d'un poste d'agent administratif sur un contrat de 15h00 hebdomadaires et création d'un poste d'agent administratif sur un contrat de 12h00 hebdomadaires.**

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois en fonction des besoins de la collectivité et conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 , afin de faire correspondre le temps de travail de la secrétaire soit douze heures hebdomadaires sur le poste qu'elle occupe de quinze heures hebdomadaires.

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

**DECIDE**

**Article 1 :**

La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, d'un emploi permanent non complet de 15h00 hebdomadaires d'un agent administratif territorial.

**Article 2 :**

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent non complet de 12h00 hebdomadaires d'un agent administratif territorial.

**Article 3 :**

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Article 4 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

### **Article 5 :**

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**ADOPTE :** à l'unanimité des membres présents la suppression d'un poste d'agent administratif territorial non complet de 15h00 hebdomadaires, et la création d'un poste d'agent administratif territorial non complet de 12h00 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

### **Objet : N° d'ordre de séance 3 : Délibération pour encaissement d'un chèque reçu au profit de la commune, don d'un tiers.**

Madame la Maire explique que Mr Pierre Gilles a envoyé un chèque de deux mille euros pour participer à la décoration de la salle communale qui porte son nom et que nous devons donc délibérer pour accepter cette donation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le don de 2000.00€ soit deux mille euros effectué par Monsieur Pierre Gilles , ancien enseignant, secrétaire de mairie et résident à Dompierre.

### **N° d'ordre de séance 4 : Questions diverses**

La municipalité a reçu une demande de location à titre gracieux, de l'espace du château d'eau afin de développer un élevage de volailles sous l'égide d'une association à but lucratif. Le conseil municipal reste en attente d'un dossier construit avec toutes les demandes légales auprès des services sanitaires. Il demande aussi un plan complet de la structure avec les mesures prévues en respect de l'environnement humain. Il souhaite encourager la bonne volonté du demandeur mais ne pourra donner suite que sous certaines conditions à définir. Des pistes d'accompagnement du projet seront soumises à l'intéressé.

Mr Mohsen Zinélabidine, rappelle le texte présenté par le Sénateur Edouard Courtial, concernant le problème de l'implantation des éoliennes sur le territoire Picard et des Hauts de France. L'apport financier est attractif pour les petites collectivités mais le ressenti des habitants exprimé par une saturation visuelle doit être entendu. Un débat collectif s'est ouvert sur les nombreuses sollicitations adressées aux élus qui espèrent pouvoir préserver le cadre de vie de la ruralité.

### **Objet : N° d'ordre de séance 5 : Communications du Maire et des Adjoint**

- Mme la Maire s'est rendue à la réunion le 26 janvier 2021 au conseil départemental pour rappeler nos dossiers subventionnables en cours et le besoin de réponse rapide pour une exécution des trottoirs sur l'ensemble de la rue de la gare courant de l'année 2021. A la fin de cette réunion, madame la Maire a questionné les conseillers

départementaux pour connaître l'avancée du projet de mutualisation du système de vidéo surveillance piloté par le conseil départemental.

Mr Fontaine, a confirmé l'arrivée prochaine d'une convention afin d'aider les communes à recourir à ce système. Nous attendrons donc un peu afin de mettre en place le projet sur la commune.

- Mme Lemort (peintre) nous a envoyé des propositions pour la décoration de la salle communale, nous lui avons demandé de revoir quelques détails
- L'opérateur Orange a répondu à notre demande et le problème serait résolu quant à la diffusion du mot de passe du serveur de la commune vers le portable d'une habitante du village tout comme la mise en service de la fibre optique installée en juillet 2020. A savoir que certains messages de notre boîte mail disparaissent régulièrement, ce qui pourrait avoir une forte incidence sur la bonne marche de la collectivité.
- Le système d'alerte citoyens peut désormais être activé après une préparation interne au conseil municipal, le document d'inscription pourra alors être distribué aux habitants. Le choix d'un achat de 500 SMS a été validé lors de la précédente réunion sachant que l'envoi sur les messageries internet sont gratuits.
- L'offre VISIBILITE provenant de l'Adico pour créer notre nouveau site communal semble à tous les membres présents le plus adapté puisqu'il offre 12 pages contre les 4 pages en activité pour le moment.
- Madame la maire rappelle que la communauté de communes propose de mutualiser les travaux de voiries au sein des communes membres. En tant que membre nous devons faire le point sur le village des travaux à demander pour une programmation au budget 2021. Certains travaux dont les trottoirs et bordures des deux côtés de la départementale rue de la gare devraient avoir lieu dès le premier trimestre 2021 si les subventions arrivent, c'est pourquoi les travaux dans le village pourraient être préférés en 2022.
- Il est demandé au conseil municipal et principalement à la commission « fêtes et cérémonies » de réfléchir à l'option de portage d'un repas individuel aux personnes habituellement conviées au repas des aînés (à partir de 60 ans) afin de proposer une occasion festive en ces périodes de confinement et d'isolement. Un traiteur nous a fait une proposition et nous ferons une demande auprès d'un autre fournisseur avec l'option portage à domicile pour garantir la chaîne du froid. Une question se pose concernant les autres foyers pour qui nous pourrions faire un geste aussi festif
- Il est aussi demandé aux conseillers municipaux de participer à la réalisation du bulletin communal déjà bien avancé mais en attente de petites publications (recettes de cuisine, astuces du jardinier, rébus...) . La demande faite auprès des Présidentes et Présidents d'Association est restée sans réponse concernant leurs projets d'animation au village. Nous ne pourrions les inclure à notre bulletin que s'ils arrivent avant la fin du bouclage du document.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Maire lève la séance à 20h15.

La Maire,

Véronique GRIGNON-PONCE

**Signature des Membres du Conseil Municipal**

<i>Michel ALDERWEIRELDT Absent ayant donné procuration à Mme Véronique Grignon Ponce</i>	<i>Aline BLECOT Absente excusée</i>	<i>Patricia CHABANCE Absent ayant donné procuration à Mme Véronique Grignon Ponce</i>	<i>Julie DUWEZ Présente</i>
<i>Stéphanie GEORGE</i>	<i>Véronique GRIGNON- PONCE Présente</i>	<i>Bertrand DELACROIX Absent ayant donné procuration à Mr Mohsen Zinelabidine</i>	<i>Morgan DEVIL</i>
<i>Stéphane GORISSEN Absent ayant donné procuration à Mr Nicolas Le Roux</i>	<i>Nicolas LE ROUX Présent</i>	<i>Mohsen ZINELABIDINE Présent</i>	